

Etern.

EVECHÉ
DE QUIMPER
ET
de Léon.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

*M. Net. St. Jean. Gulvain. St. Symphonien.
Bellenn. Lannien.*

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

*n° 1. la Ste Vierge n° 2. St. Japio. n° 3. St. Guennoli
n° 4. Item. n° 5. Notre Dame. n° 6. N. D. de J. J.*

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

*ad. 1. St. Symphonien ? Décret impérial
du 9 mai 1859*

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

*ad. 1. Coctes.
ad. 2. Si usage en prescription.*

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

rien

6° Quelle est la date de l'Indult ?

ut supra

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

Item

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

*ad. 1. ?
ad. 2. aucune à peu près*

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

partout.

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.